

Contribution de la section narbonnaise de **la Ligue des Droits de l'Homme**

au débat organisé à Narbonne le 6 juin 2019

par la Commission particulière du débat public
consacrée au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs.

Certains pourraient s'interroger sur le bien fondé d'une intervention de la Ligue des Droits de l'Homme concernant le site de Malvezi.

Nous tenions à être présents, tout simplement parce que la LDH considère qu'un des droits fondamentaux de l'Homme - et bien sûr de la Femme et peut-être plus encore de nos descendants - est celui du droit à la santé assorti du droit à une information juste et éclairée.

La LDH estime qu'il est insupportable que l'esprit d'inconséquence domine toujours notre système économique et que de nombreuses entreprises refusent d'assumer les responsabilités qu'elles portent en matière d'atteintes aux droits de chacun à vivre en bonne santé.

De ce point de vue l'extension de l'usine Orano de Narbonne est un exemple de non respect de ces droits. Le procédé TDN/THOR envisagé pour le traitement des déchets radioactifs, procédé purement expérimental, jamais exploité à grande échelle sur de tels effluents, est contraire aux plus élémentaires règles de précaution. Pour faire simple, **ce procédé va consister à rejeter dans l'air et sur le sol du grand Est audois des produits très toxiques et des particules radioactives !** Et ce, alors même que des procédés alternatifs ont été écartés délibérément par l'État sans véritable examen.

Il est pour nous parfaitement évident que l'autorisation d'extension de l'usine Orano n'a pas respecté la Charte de l'environnement et donc le droit à la santé des habitants. Les particules et éléments aériens qui vont être rejetés dans une région où le vent est un acteur permanent vont de toute évidence contribuer à l'accroissement des risques sanitaires. Et nous sommes d'autant plus inquiets qu'en cas de problème nous connaissons la lenteur extrême de la réaction des pouvoirs publics ! Tout près de nous, la mine de Salsigne a été ouverte en 1884 et c'est 135 ans plus tard que des élus de la Nation - députée et sénateurs - interpellent enfin l'État pour demander, nous citons: "*une vraie enquête de santé publique ne s'appuyant pas seulement sur les remontées des services de l'État dans l'Aude*". À ce rythme, l'usine Orano de Narbonne ayant commencé à polluer en 1959, il est à craindre que la sonnette d'alarme ne soit pas tirée avant... 2094 !

Nous avons donc souhaité intervenir sur ce thème de la santé des habitants avant même le débat qui y sera consacré à Tours le 9 juillet car l'Agence régionale de santé pointe - pour la seule ville de Narbonne - une situation préoccupante en ce qui concerne une surmortalité significative par cancer du poumon et un nombre élevé d'affections longue durée pour tumeurs.

Bien sûr, Orano utilise la publicité par voie de presse pour diffuser des informations "rassurantes" concernant sa gestion actuelle: cette information n'indique rien en ce qui concerne l'aggravation certaine des pollutions atmosphériques futures si les procédés TDN/THOR et NVH étaient mis en œuvre.

La section LDH de Narbonne estime que:

- les extensions envisagées vont augmenter les niveaux des pollutions déjà émises par l'usine Orano de Malvezi
- **tous les déchets produits doivent être impérativement traités dans le cadre même de l'entreprise Orano et non pas disséminés dans l'air, l'eau et le sol au détriment des populations de l'Est audois**
- les habitants ne sont suffisamment informés ni des accidents, ni des risques courus, ni des précautions qu'il est souhaitable de prendre.

C'est pourquoi la section LDH de Narbonne demande :

- **l'abandon des extensions envisagées au profit de procédés permettant le traitement des déchets dans le cadre même de l'usine Orano**
- que l'État renforce la transparence en matière d'information des citoyens au sujet du fonctionnement de l'usine Orano **en s'appuyant notamment sur les médias diffusés gratuitement par les collectivités territoriales auprès de tous les ménages de l'Est audois**
- enfin, nous demandons expressément qu'une enquête épidémiologique indépendante soit réalisée par l'Agence régionale de santé pour tout le territoire du Grand Narbonne en complément de celle réalisée pour la commune de Narbonne.

Telles sont les priorités que la LDH demande à la commission particulière du débat public consacré au Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs de bien vouloir enregistrer.